



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCES-VERBAL

**SAMEDI 25 JUN 2022 à 10h30**

**PERPIGNAN – Gymnase Joseph-Sébastien PONS – Avenue Paul GAUGUIN**

Les membres de la LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKET-BALL, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est sis 36, Avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Elective à Perpignan sis Gymnase Joseph-Sébastien PONS – avenue Paul GAUGUIN, sur convocation du Président et de la Secrétaire Générale.

Il est établi une feuille de présence signée par les membres présents ou représentés et entrant en séance.

## Associations présentes ou représentées :

OCC0009003 - COQUELICOT LEZATOIS	OCC0034008 - SPORT CLUB DE SETE BASKET
OCC0009006 - LE COQ CARLANAIS	OCC0034010 - ETOILE SPORTIVE PAULHAN BASKET
OCC0009012 - BASKET CLUB VARILHOIS	OCC0034012 - FO PISCENOIS
OCC0009015 - SAINT GIRONS BASKET CLUB	OCC0034020 - CASTELNAU BASKET
OCC0009022 - PAYS DE FOIX BASKET	OCC0034021 - FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET
OCC0030002 - A SUMENOLE SPORT EDUCATION	OCC0034024 - GRANDE MOTTE BASKET BALL PIRATES
OCC0030003 - ENTENTE METAUX ET SSP TAMARIS	OCC0034028 - ST GELY BASKETBALL
OCC0030005 - SAINT GILLES BASKET CLUB	OCC0034034 - MONTPELLIER BASKET MOSSON
OCC0030007 - VERGEZE BASKET CLUB	OCC0034045 - LA CROIX D'ARGENT B MONTPELLIER
OCC0030012 - NIMES BASKET	OCC0034049 - JUVIGNAC BASKET ASSOCIATION
OCC0030021 - BASKET CLUB SPIRIPONTAIN	OCC0034058 - MAUGUIO BASKET
OCC0030026 - E ABC JSA ALES	OCC0034059 - ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL
OCC0030031 - CONNAUX MISTRAL CLUB	OCC0034060 - ASSOCIATION SPORTIVE SERVIAN BASKET
OCC0030033 - LITTORAL CAMARGUE BASKET	OCC0034061 - BASKET CLUB FABREGUES
OCC0030036 - BELLEGARDE CLUB OMNISPORT	OCC0034062 - SJVBA ST JEAN DE VEDAS BASKET
OCC0030042 - UZES BASKET CLUB	OCC0034064 - ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT
OCC0031003 - E.S. TOULOUSE CASSELARDIT	OCC0034066 - PEROLS BASKET
OCC0031007 - TLSE CHEMINOTS MARENGO SP	OCC0065004 - US MONLEONNAISE
OCC0031008 - TOAC BASKET	OCC0065005 - BASKET CLUB LOURDAIS
OCC0031012 - UNION SPORTIVE AUSSONNAISE	OCC0065007 - UA LALOUBERE
OCC0031013 - BESSIERES BUZET BASKET CLUB (3BC)	OCC0065008 - ASC AUREILHAN
OCC0031017 - BRUGUIERES BASKET CLUB	OCC0065009 - BASKET CLUB OSSUNOIS
OCC0031019 - ABB CORNEBARRIEU	OCC0065010 - TARBES UNION BASKET 65
OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET	OCC0065011 - STADE BAGNERAIS BASKET
OCC0031022 - J. SP. CUGNALAISE	OCC0065012 - BASKET CLUB DU LAVEDAN
OCC0031024 - FROUZINS ATHLETIC CLUB	OCC0065013 - SEMEAC OLYMPIQUE
OCC0031026 - B. LABEGE AUZEVILLE CLUB	OCC0065022 - ARREAU BASKET CLUB
OCC0031031 - AVENIR MURETAIN	OCC0065023 - LANNEMEZAN BASKET CLUB
OCC0031032 - UNION SPORTIVE PIBRACAISE	OCC0081002 - BASKET CLUB CUNAC LESCURE
OCC0031034 - US RAMONVILLE BASKET	OCC0081009 - BRIATEXTE BASKET CLUB
OCC0031035 - NORD EST TOULOUSAIN BC	OCC0081013 - UNION SPORTIVE CARMAUX
OCC0031038 - BASKET SAINT ORENS	OCC0081014 - CASTRES BASKET CLUB
OCC0031039 - AS TOURNEFEUILLE	OCC0081016 - SC GRAULHET
OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASKET	OCC0081019 - BASKET CLUB LAVAU
OCC0031042 - BASKET CLUB VERFEILLOIS	OCC0081037 - ALBI BASKET 81

OCC0031049 - FOYER RURAL MONDAVEZAN	OCC0081039 - BASKET CLUB SAINT SULPICE
OCC0031050 - POINTIS DE RIVIERE SPORTS	OCC1166006 - PERPIGNAN BASKET CATALAN
OCC0031051 - B. COMMINGES SALIES DU SALAT	OCC1166012 - SO CARCASSONNE
OCC0031054 - NOE CARBONNE BASKET	OCC1166013 - SO COURSAN - Gd NARBONNE
OCC0031057 - CARAMAN BASKET CLUB	OCC1166018 - BC NARBONNE MEDITERRANEE
OCC0031058 - RACING PORTET BASKET	OCC1166024 - BO CASTELNAUDARY
OCC0031059 - AS LABARTHE SUR LEZE	OCC1166032 - BC SUD MINERVOIS
OCC0031066 - BASKET CLUB DE ROQUETTES	OCC1166507 - AL ILLIBERIENNE B
OCC0031069 - BASKET CLUB LEGUEVINOIS	OCC1166509 - Ent. SALANQUE BC
OCC0031071 - TOULOUSE LARDENNE BASKET	OCC1166512 - BC RIVESALTES
OCC0031073 - TOULOUSE BASKET CLUB	OCC1166513 - ST CYPRIEN SB
OCC0031074 - LAUNAGUET BASKET CLUB	OCC1166516 - CANET RBC
OCC0031075 - BASKET LAURAGAIS	OCC1166518 - ST ESTEVE BC
OCC0031076 - TOULOUSE METROPOLE BASKET	OCC1166521 - PRADES CONFLENT B
OCC0031086 - OUEST TOULOUSAIN BASKET	OCC1166525 - ILLE BASKET
OCC0032002 - AUCH BASKET CLUB	OCC1166529 - BC THUIRINOIS
OCC0032011 - J.A. CONDOMOISE	OCC1166542 - Ent. VALLESPYR B
OCC0032012 - BASKET CLUB COURRENSANAIS	OCC1166544 - COTE VERMEILLE AB
OCC0032014 - ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	OCC1166548 - SALSES LE CHATEAU BC
OCC0032016 - BASKET CLUB L'ISLOIS	OCC1166549 - CS PIA CBB
OCC0032021 - ES MAS D'AUVIGNON SAINT-PUY	OCC1166560 - TOULOUGES BA
OCC0032024 - MJC MIREPOIX	OCC1248004 - AVEYRON LOT BASKET ASS.
OCC0032028 - RALLIEMENT PUYCASQUIER	OCC1248008 - ES DES SERENES
OCC0032030 - ENTENTE BARRAN RIGUEPEU	OCC1248009 - SO MILLAU
OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET	OCC1248017 - BASKET CLUB D'OLEMPS
OCC0032038 - BASKET ELUSA CLUB	OCC1248020 - LUC PRIMAUBE BASKET
OCC0032042 - AS MONTALTAISE	OCC1248030 - ONET BASKET CLUB
OCC0032045 - UA VICOISE BASKETBALL	OCC1248035 - BASKET BALL LAISSAGAIS
OCC0032046 - US SEMPESSEROISE	OCC1248037 - RODEZ BASKET AVEYRON
OCC0032048 - BASKET CLUB CASTILLON DEBATS	OCC1248042 - BASKET BALL NAUCELLOIS
OCC0032051 - JS RISCLOISE BASKET	OCC4682003 - CAHORSAUZET BASKET
OCC0032056 - BAS ARMAGNAC BASKET CLUB	OCC4682507 - MOISSAC CASTELSARRASIN BB
OCC0032057 - AUZAN BASKET CLUB	OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB
OCC0032062 - AVENIR CASTERA REJAUMONT	OCC4682511 - BC MONTPEZAT DE QUERCY
OCC0034002 - ASPTT MONTPELLIER	OCC4682512 - GIMBELET BASKET CLUB
OCC0034003 - AS CHEMINOTS BEZIERS BASKET	OCC4682514 - ST NAUPHARY ACO
OCC0034005 - AGDE BASKET	OCC4682521 - BLEUETS DE GRISOLLES
OCC0034006 - BASKET LATTES MONTPELLIER	OCC4682535 - MONTECH BASKET BALL

**Associations présentes arrivées après la clôture des émargements :**

OCC0031036 - SAINT JORY BASKET et OCC0034075 - BASKET PAYS DE LUNEL

**Soit 148 associations présentes ou représentées.**

**Associations absentes :**

OCC0009002 - UN. OL. DE PAMIERS	OCC0034068 - CLAPIERS BASKET BALL
OCC0009004 - STADE LAVELANETIEN BASKET	OCC0034072 - MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB
OCC0009007 - U.A. SAVERDUNOISE BASKET	OCC0034076 - BASKET CLUB FLORENSAC
OCC0009056 - MAZERES BASKET CLUB	OCC0065002 - VIC PYRENEES BASKET
OCC0030001 - VAUVERT BASKET CLUB	OCC0065006 - IBOS SPORTS LOISIRS
OCC0030006 - BAGNOLS MARCOULE BASKET BALL	OCC0065015 - JA BORDERES

OCC0030009 - BC LES KANGOUROUS ST JEANNAIS	OCC0065018 - SO MAUBOURGUET
OCC0030013 - MILHAUD NIMES METROPOLE GARD BASKETBALL	OCC0065020 - TARBES GESPE BIGORRE
OCC0030019 - BASKET CLUB ST VICTOR	OCC0065021 - JUILLAN BASKET
OCC0030022 - BESSEGES BASKET CLUB	OCC0065026 - BARBAZAN BASKET CLUB
OCC0030025 - AS SALINDROISE	OCC0081015 - AS DU BASKET GAILLACOIS
OCC0030029 - ASCL SAINT CHRISTOL LEZ ALES	OCC0081018 - LACROUZETTE SIDOBRE BASKET
OCC0030032 - BASKET CLUB CIGALOIS	OCC0081020 - BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON
OCC0030035 - ASSOCIATION QUISSACOISE de BASKET	OCC0081021 - BASKET CLUB PAYS RABASTINOIS
OCC0030037 - GARONS BASKET	OCC0081022 - BASKET CLUB ROQUECOURBE
OCC0030044 - ATOUSPORTS	OCC0081023 - ESPERANCE SPORTIVE REALMONT
OCC0030048 - ALASC BASKET CLUB LEDIGNAN	OCC0081024 - SAINT BENOIT BASKET CLUB
OCC0030051 - SAINT JULIEN LES ROSIERS BASKET-BALL	OCC0081027 - LE SEQUESTRE BASKET CLUB
OCC0030054 - Association RAIA	OCC0081029 - BC VIELMUR SEMALENS
OCC0030055 - ROUSSON BASKET CLUB	OCC0081032 - DRAGONS BASKET CLUB SALVAGNAC
OCC0030057 - ASSOCIATION BASKET LES VANS	OCC0081035 - ENT. ARTHES ST JUERY BB
OCC0030063 - BASKET CLUB VIDOURLE GALLARGUES	OCC0081041 - BRASSAC BASKET CLUB - MJC
OCC0030064 - BASKET CLUB DE LA VAUNAGE	OCC0081043 - BASKET DAMIATTE SAINT PAUL
OCC0031005 - ASTRO BASKET CLUB	OCC0081047 - BASKET CLUB DES MONTS DE LACAUNE
OCC0031009 - BLAGNAC OCCITANIE BASKET CLUB	OCC0081051 - TARN DADOU BASKET CLUB L'ISLOIS
OCC0031014 - BLAGNAC BASKET CLUB	OCC0081052 - MARSSAC BASKET CLUB
OCC0031015 - PINSAGUEL BASKET CLUB	OCC0081541 - TARN IMPULSION BASKET-BALL LAGRAVE
OCC0031018 - AURIGNAC BASKET CLUB	OCC1166009 - SMK BASKET 11
OCC0031020 - MJC CASTANET TOLOSAN	OCC1166010 - BASKET CLUB LIMOUXIN
OCC0031023 - RACING CLUB EAUNES BASKET	OCC1166014 - TESA JOVENTUT
OCC0031025 - GRATENTOUR BASKET 31	OCC1166030 - SAS SIGEAN
OCC0031028 - ASC AVENIR SPORTIF CAZERIEN BASKET	OCC1166502 - BAGES BC DES ASPRES
OCC0031029 - B. CASTELMAUROU LAPEYR. MONTRABE	OCC1166504 - CABESTANY O C B
OCC0031037 - SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET	OCC1166505 - US CANOHES B
OCC0031043 - TIGER'S VILLENEUVE TOLOSANE	OCC1166506 - AS DES CHEMINOTS DE CERBERE
OCC0031044 - UNION SPORTIVE AUTERIVE	OCC1166539 - BO SALEILLENC
OCC0031047 - VOLVESTRE BASKET CLUB	OCC1248002 - BASKET EN SEGALA
OCC0031052 - BASKET BRAX	OCC1248003 - AO BOZOULS BASKET
OCC0031053 - ASSOCIATION TOULOUSEURIE	OCC1248007 - BASKET CLUB BASSIN HOUILLER
OCC0031056 - AS SAINT GAUDENS B.C.	OCC1248010 - BASKET CLUB RIEUPEYROUSAIN
OCC0031061 - VILLEMUR BASKET CLUB	OCC1248012 - BASKET BALL VILLEFRANCHOIS 12
OCC0031063 - BASKET CLUB QUINT FONSEGRIVES	OCC1248013 - BASKET CLUB MARTIEL
OCC0031064 - BASKET CLUB FOUSSERETOIS	OCC1248016 - RIGNAC BASKET CLUB
OCC0031068 - MONTASTRUC BASKET CLUB	OCC1248019 - BASKET CLUB MORLHON
OCC0031070 - FENOUILLET BASKET CLUB	OCC1248040 - BASKET CLUB DES LACS
OCC0031079 - AS AYGUESVIVOISE	OCC1248045 - As. BASKET CLUB DRUELLE
OCC0031089 - BASKET MERVILLOIS	OCC1248048 - AVEYRON BASKETBALL ACADEMIE
OCC0031090 - FR LAVERNOSE LACASSE	OCC1248050 - SAINT GENIEZ BASKET
OCC0031091 - TROPIK'CLUB TOULOUSE	OCC1248054 - CLUB BASKET VALLON
OCC0031107 - ASPET BASKET CLUB	OCC1248062 - BASKET CLUB VILLENEUVOIS
OCC0031120 - MONTREJEAU PYRENEES BASKET	OCC1248303 - BASKET CLUB ENTRAYGUES
OCC0032007 - BASKET UNION CAUSSENSOIS	OCC1248503 - BASKET CAUSSES MENDOIS
OCC0032015 - AMICALE LAIQUE GONDRINOISE	OCC1248504 - MARVEJOLS BASKET ASSOCIATION
OCC0032017 - SA JEGUN	OCC1248508 - MARGERIDE BASKET CLUB
OCC0032022 - BASKET CLUB MAUVEZINOIS	OCC4682002 - CAUSSE BOURIANE BASKET

OCC0032023 - BASKET CLUB DU MIRANDAIS	OCC4682006 - SPORTING CLUB DURAVELLOIS
OCC0032027 - BASKET CLUB FLEURANCE-PRECHAC	OCC4682007 - ESPERE - BASKET
OCC0032031 - ETOILE SPORTIVE ROMEVIENNE	OCC4682009 - PRAYSSAC BASKET CLUB
OCC0032061 - US BASKET L'ISLE JOURDAIN	OCC4682011 - MONTCUQ BASKET
OCC0034007 - PICPOUL CLUB DE PINET	OCC4682013 - U.S. PUY L'EVEQUOISE
OCC0034013 - Foyer Rural de Vailhauquès	OCC4682014 - BLEUETS DU LENDOU ST CYPRIEN
OCC0034015 - CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX	OCC4682022 - PRADINES LOT BASKET
OCC0034025 - LE CRES BASKET	OCC4682027 - BASKET CLUB LALBENQUE
OCC0034027 - MEZE LOUPIAN BASKET ASSOCIATION	OCC4682032 - BASKET CLUB BASTIDIEN
OCC0034033 - MINERVOIS SPORTS ET LOISIRS	OCC4682503 - SA CAUSSADE
OCC0034035 - ASSOCIATION P.S.C POMPIGNANE SPORT ET CULTURE	OCC4682504 - BASKET CLUB GOLFECHOIS
OCC0034036 - BC MONTADY	OCC4682515 - AMICALE LAIQUE ST NICOLAS BASKET
OCC0034039 - LES LOUPS DU PIC OCCIDENTAL BASKET	OCC4682516 - VAZERAC SUD QUERCY BASKET
OCC0034048 - LODEVE BASKET CLUB	OCC4682519 - AS ST PORQUIER
OCC0034065 - BASKET BALL LUNEL VIEL	OCC4682525 - LABASTIDE DU TEMPLE BASKET

**Soit 140 associations absentes.**



L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques DESSAINT, Président de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

- Ratification du PV de la dernière AG.
- Approbation du rapport moral et d'activités.
- Approbation du rapport financier et affectation du résultat de l'exercice clos.
- Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières 2022/2023.
- Intervention de la Vice-Présidente de la F.F.B.B., Carole FORCE
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

de compétence de l'**Assemblée Générale Ad-Hoc** :

- Ad-Hoc : élection des délégués fédéraux pour le mandat du 26/06/2022 au 15/07/2023

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition des membres dans les délais.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.



# RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de délégués des associations agréées représentant la moitié au moins du nombre des voix dont disposent toutes les associations de la Ligue.

Ce nombre est de : **37 134**

Le quorum exigible est de : **18 569**

Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de **25 266**.

Le quorum étant atteint, la Commission de vérification des pouvoirs déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.

**Eric RODRIGUEZ**  
Président de la Commission



## Allocution d'ouverture du Président

*« Bonjour à tous, merci de votre présence,*

*Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs pour la tenue de cette journée, l'ensemble des membres Elus de la Ligue, les salariés et collaborateurs de la Ligue.*

*Je remercie la municipalité de PERPIGNAN, le nouveau club de Perpignan basket Catalan et le club de rugby de l'USAP*

*Avant de démarrer cette assemblée générale, je voudrais que nous ayons une pensée pour tous ceux du monde du basket Occitan qui nous ont quitté cette saison.*

*C'est une nouvelle fois avec beaucoup d'émotions que j'ouvre cette Assemblée Générale parce qu'elle se trouve encore dans un format particulier.*

*La saison 2021-2022 aura été comme la saison dernière marquée par le COVID 19 et la crise sanitaire. Que dire de cette situation à laquelle nous avons dû, vous avez dû vous adapter et faire preuve d'agilité pour que notre sport continue.*

*Nous sommes passés allègrement de la Note 45 sur les dispositions Fédérales COVID-19 du 02 Juillet 2021 à la dernière en date, la Note 63 sur les dispositions Fédérales COVID-19 du 18 Mars 2022, nous sommes passés du test PCR au masque chirurgical, du pass sanitaire, au pass vaccinal, des mesures dans les ERP de type X aux ERP de type PA.*

*Quelle pagaille, chaque semaine un décryptage des notes avec les nouvelles obligations et les mises en application au jour le jour. Nous avons fait preuve, vous avez fait preuve d'une adaptabilité à toute épreuve toujours avec un seul objectif continuer encore et encore.*

*Septembre 2021, nous sommes perplexes sur le bon déroulement d'une saison sportive complète. Malgré tout vous mettez en place dans vos structures les mesures de protections pour continuer à accueillir dans les salles nos licenciés. (Prise de température, gel hydroalcoolique, registre des personnes présentes, nettoyage des ballons .....)*

*Toutes ces mesures tellement bien présentées aux parents et aux licenciés contribuent à un retour massif des adhérents dans les salles. Très vite nous comprenons que « les basketteurs » ne laisseront pas le champ libre à une pandémie qui les privera une saison de plus des parquets.*

*La saison est lancée.....*

*Certes des rencontres sont reportées pour ne pas propager ce virus à l'ensemble de nos adhérents, qu'importe ! si c'est la solution, nous l'appliquons, vous l'appliquez avec un sérieux qui permet de limiter la propagation de la pandémie.*

*Les brassages, la constitution des poules est différente de ce que nous avons toujours connus, la saison bat son plein. Tous les jours nous scrutons les annonces gouvernementales et les médias pour nous rassurer sur la suite, tous les jours nous tremblons.*

*A ce stade je tenais à vous remercier clubs et comités de l'Occitanie pour tout le sérieux que vous avez proposé afin que le basket se relève rapidement de cette situation si difficilement gérable.*

*Votre rigueur et votre compréhension de ces mesures nous ont permis d'aller au terme de la saison sportive. Quelle joie pour nous tous de nous retrouver sur et autour des terrains. Quelle joie pour moi de venir vous voir dans vos territoires, de participer aux Codir de Comités départementaux et territoriaux.*

*Je me dois de vous parler des « licenciés », impossible de ne pas aborder ce dossier sans vous mettre en avant. En effet tout votre travail, dont je viens de parler aura permis de passer le nombre de licenciés de 29 464 licenciés pour la saison 2020-2021 à 37 472 pour cette saison soit une augmentation de 27,2%, un nouveau record pour la ligue Occitanie depuis sa création en 2018. J'ai le souvenir qu'en Avril 2021 en réunion de la Commission des Finances nous bâtissions notre budget prévisionnel avec une augmentation de 5% pour cette saison !!!!!!! quel chemin parcouru.*

*Une fois de plus cette victoire c'est la vôtre, c'est votre travail qui nous récompense. Merci à tous.*

*Pour la saison 2021/2022 la ligue avait décidé de ne pas modifier les dispositions financières et de continuer à appliquer les tarifs 2020/2021. Mission accomplie.*

*Le comité directeur lors de sa réunion du 13/03/2021 avait validé la création d'un fond régional de reconquête pour deux saisons. 128000 Euros étaient mis dans le panier de ce fond de reconquête une répartition était faite sur 4 axes : La formation, les dirigeants, le matériel et le 3X3. A la clôture des comptes au 30 Avril 2022 la somme de 103 000€ a été utilisée et le reliquat est reconduit sur le plan de reconquête pour la saison prochaine.*

*Cette saison, la clôture des comptes met en évidence un solde positif qui permet de restituer aux clubs, par un nouvel abondement au plan de reconquête, la somme de 50 000 Euros, toutes les modalités de cette restitution vous seront exposées par les membres du pôle financier Patrice Py et Eric Rodriguez.*

*Que dire de nos projets sur lesquels nous avons eu le temps de travailler pendant la saison 2020-2021.*

*Les journées médicales organisées par la Ligue régionale Occitanie Basketball et notre médecin régional : Deux annulations successives pour cause de COVID 19, Paul Baudoux ne baisse pas les bras et du 08 au 10 Octobre 2021 enfin cet événement peut se tenir à Toulouse, un succès. Merci à Paul et aux élus qui ont travaillé avec lui sur ce dossier.*

*L'étude de faisabilité d'un groupement d'employeur Basket Occitanie Méditerranée arrivait à son terme et le 30 septembre 2021 le GE BASKET MÉDITERRANEE (GEBM) a été créé, c'est un dossier sur lequel notre salarié Jacob Moulin a pleinement œuvré bien aidé par les présidents des Comités du secteur MED.*

*La certification « QUALIOPI » : seule certification qui permet depuis le 1er Janvier 2022, aux organismes qui dispensent des actions de formations, de bilan de compétences, de V.A.E et ou d'apprentissages, d'obtenir des fonds de financements publics et/ou mutualisés. Cette certification permettra à la ligue d'être à part entière un organisme de formation reconnu. Le 22 septembre 2021, la Ligue Régionale d'Occitanie Basketball obtenait la certification et devenait organisme de formation. Un aboutissement positif de ce dossier mené de main de maître par Frank Cambus et suivi de près par Alain Puel le responsable du pôle.*

*Les planètes sont alignées et nous avançons à grands pas vers notre objectif : implanter dans le temps notre formation BPJEPS Basket sur le secteur Méditerranée. Les embauches au mois d'Aout 2021 de Julie Masson et de Sophie Tessier permettent de lancer ce projet de BPJEPS sur le secteur de Montpellier. Très vite les résultats dépassent nos espérances et au cours du premier semestre 2022 le BPJEPS Basket est validé à Mauguio. Cette victoire met en évidence une forte demande sur l'ensemble du territoire Méditerranéen, une deuxième session du BPJEPS est en cours de validation par le CFA et la DRAJES sur le secteur de Nîmes. Très prochainement une étude sera faite afin de prévoir une nouvelle session sur le secteur du CT11-66 pour la saison 2023.*

*Parlons un peu de formation, cette saison sportive voit la mise en place et le début des formations des Brevets Fédéraux enfin. Sur l'ensemble de l'Occitanie à ce jour 128 BF Enfants, 111 BF Jeunes et 47 BF Adultes ont été dispensés sur tout le territoire c'est une vraie*



réussite mais il faut augmenter ces chiffres afin que vos éducateurs soient encore plus performants dans le domaine de la formation du joueur.

Toutes les formations professionnelles BPJEPS et CQP ont pu se tenir. Fabien Perrigault notre CTS en charge de la formation interviendra un peu plus tard sur les nouvelles formations fédérales. Les anciennes « automnales », les printanières se sont tenues (en visio) pour moi un succès dans la qualité des thématiques et un échec dans le taux de participation.

Les officiels comme pour tous une saison pleine, une filière Arbitres bien rodée qui s'améliore et se densifie tant la qualité des interventions sont appropriées et en point d'orgue l'examen final ayant comme support les finales Occitanie. Un vrai engouement chez ces jeunes arbitres, à l'arrivée des joies et pour certain de la déception. Le staff composé des salariés Thibault et Jacob, des élus Christophe et Laurent et aussi des intervenants Quincy, Boris, Justine et bien d'autres a réussi à créer une émulation saine au sein de ce groupe.

Fort de cette expérience de la filière arbitres, Jacob, les élus référents des OTM et les bénévoles intervenants lancent la filière OTM cette saison. La plus-value pour la ligue son staff : Thierry Gache, David et Sylvie Duprey et bien d'autres organisent la formation sur toute la saison et comme sa cousine filière arbitres, la filière OTM a son point d'orgue sur les finales Occitanie. La ligue Occitanie met tout en œuvre pour que nos officiels puissent se former et officier au plus haut niveau de leur compétence.

Le dossier phare de cette fin de saison le dispositif « Tous engagés » remplace la « Charte des officiels », une nouvelle façon d'aborder cette thématique, un nouveau mode de fonctionnement.

La formation du joueur, comme les journées médicales le TIZ U15 deux fois annulés se tient cette fois à La Grande Motte et à Aigues-Mortes, quel niveau de jeu proposé par nos jeunes athlètes. Les TIC, TIL, TIZ et autres regroupements des jeunes joueurs dans le cadre du PPF sont une vraie cure de jouvence pour nous tous et nos techniciens. Malgré tout nous sommes interpellés par nos CTS qui pointent du doigt les difficultés dans la détection et l'intégration des potentiels sur le pôle de Montpellier, la ligue de développement est créée en Mai et verra le jour en Septembre 2022, oui ce dispositif modifie notre paysage des compétitions mais il est indispensable afin que nous puissions continuer à former nos jeunes athlètes.

Quelques mots du pôle Pratiques sportives et Compétitions, une année où le jeu a pris le pas sur le COVID-19, tous nos championnats sont allés à leur terme. Certes des reports, des adaptations des formules, des protocoles COVID mais à l'arrivée une vraie année de compétition. A cette occasion je tenais à féliciter tous nos clubs de la ligue qui vont rejoindre les championnats fédéraux, féliciter les clubs de GIMONT et du TOAC pour leur parcours en NF3 et NM3 et encore le TOAC pour son parcours en Coupe de France. Ces clubs ont porté haut les couleurs de l'Occitanie sur le territoire National. Dans son rapport Bruno Haetty vous donnera l'ensemble du palmarès sportif de cette saison.

Le 3X3 la discipline commence à prendre toute sa place dans notre paysage, le master 3X3 de Auch a été une vraie réussite et augure une nouvelle saison très intense. L'Open Plus SuperLeague de Rodez, un invité trop prégnant le soleil, une compétition de haute volée et de belles équipes qualifiées pour l'Open de France.

Alors tout n'a pas été rose cette saison, je voulais revenir sur un fait qui nous a tous marqué à la ligue, Aurore Filliatre après avoir géré et orchestré tous les brassages et compétitions de début de saison est partie en famille pour une petite semaine de vacances bien méritée, de vacances il ni en eu point car à Poitiers Aurore a fait un AVC. Heureusement géré et traité très rapidement pas de graves séquelles mais une vraie alerte. Absente pendant 5 mois Aurore a repris ses activités au sein de la ligue et je tenais à lui dire que c'est un réel bonheur pour moi de la retrouver parmi nous.

Les incivilités

La saison sportive, oui nous avons tous besoin de retourner sur les terrains, oui cette période difficile a pesé sur notre mental, cependant non pour tous ces comportements inadaptés et inadmissibles sur les terrains et dans les gradins. Lors du dernier CODIR FFBB du mois d'Avril ce sujet omniprésent sur l'ensemble du territoire National a été évoqué et traité avec président fédéral. Nous ne laisserons pas ces dérives discréditer notre sport, nous ferons tout ce qui est possible pour que ces comportements cessent.

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés et des collaborateurs : Aurore, Eric, Fabien, Flavien, Frank, Guillaume, Hélène, Isabelle, Jacob, Jean Pascal, Julien, Julie, Justine, Patrick, Sylvie, Sophie, Thibaut, merci pour votre travail et toute l'aide que vous apportez aux élus de la ligue.

Je n'oublie pas le travail collaboratif avec les Présidentes, Présidents des Comités de la Ligue lors des conseils des présidents.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'Assemblée Générale et aussi de bonnes vacances. »



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **M. Sébastien MENARD, Adjoint au maire de Perpignan délégué aux sports.**



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **M. Christophe MANAS, Conseiller Régional**, membre de la commission des sports, représentant Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie.



## Assemblée Générale Ordinaire

Jean-Jacques DESSAINT ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le vote des deux premières résolutions.

### **Résolution n° 1 : ratification du PV de l'AG 2020 :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

« *L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 à Carcassonne (Halle des Sports Nicole ABAR).* »

**La résolution n°1 a été adoptée à l'unanimité.**



## Rapport Moral et d'Activités

Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **David SANTOS-ROUSSEAU, Secrétaire-Général Adjoint** pour le rapport moral et d'activités de la Ligue. David SANTOS-ROUSSEAU excuse Huguette CHAPPAT, Secrétaire Générale prise par des obligations familiales aujourd'hui. Il lit le rapport moral et d'activités qu'ils ont réalisé conjointement.

« *Aujourd'hui, c'est la ville de Perpignan qui nous accueille pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Ligue Occitanie, au travers de son club du Perpignan Basket Catalan et de son président Patrick Kunganzi et nous tenons à les en remercier tout particulièrement ; c'est aussi l'occasion pour tous, à travers le Basket, de découvrir cette préfecture des Pyrénées Orientales et quatrième ville la plus peuplée de la région Occitanie, au riche passé historique et culturel ; rappelons que cette commune du Roussillon est l'ancienne capitale continentale du royaume de Majorque, ancienne province du royaume de France, qui a existé de 1659 jusqu'en 1790 et qui recouvrait les trois vigueries du Roussillon, du Conflent et de Cerdagne.*

Après ce petit intermède d'histoire, revenons à ce qui nous réunit, la clôture d'une saison 2021/2022 qui aura été marquée par une sortie de crise sanitaire que beaucoup d'entre nous appréhendait et qui s'est avéré effectivement très compliquée, engendrant par là-



même une surcharge de travail, autant sur le plan sportif qu'administratif et qui dû être absorbée en tenant compte de tous les aléas ; tous les protocoles auxquels nous avons dû nous plier (Pass'Sanitaire, Pass'Vaccinal... et « j'en passe » !) nous astreignant à la prudence, nous avons réussi à mener à bout cette saison, certes avec des imperfections, mais le principal était bien le « retour au jeu » avant tout !

Sportivement parlant, quel plaisir de retrouver tous ces sourires sur les visages des jeunes et des moins jeunes, que ce soit du côté des pratiquants ou des dirigeants, même si un certain découragement a gagné nombre de bénévoles, ce qui interroge sur la mise en place au niveau de la Ligue Occitanie d'une nouvelle organisation professionnalisée...

Cela nous amène à aborder le thème des incivilités et des violences ; vous avez tous pu constater la recrudescence de ces phénomènes dans tous les secteurs sportifs au niveau national, le sujet a été largement rebattu et abordé mais malgré toutes les opérations mises en place au niveau de la Ligue, des départements, des comités, des clubs, soutenues par la Fédération Française de Basket-Ball, nous n'avons pas été épargnés et déplorons une augmentation inquiétante de dossiers disciplinaires, sans compter tous les constats faits par ailleurs et autres incidents qui nous ont été rapportés ; ce contexte n'a pas facilité le travail du Pôle Développement et Vivre Ensemble.

Heureusement, quelques points positifs sont venus encourager certaines initiatives et actions, à l'image du Pôle Formation avec les Brevets Fédéraux, la formation CQP P1, P2 et P3 sous sa dernière mouture pour cette saison et le succès des demandes de BPJEPS qui enclenchera certainement trois promotions sur le territoire (Toulouse, Mauguio et Nîmes) en 2022/2023 ; à noter également la création d'un Groupement d'Employeurs Basket sur le secteur Méditerranée.

Je profite de ce paragraphe pour faire un petit clin d'œil au service Informatique qui, avec l'annonce de l'arrivée de l'e-marque V2, a au départ du faire face à beaucoup de scepticisme ; vécu comme une révolution pour beaucoup mais qui a finalement su séduire ses utilisateurs.

A titre personnel, nous avons grandement apprécié les échanges lors des journées médicales qui se sont déroulées à Toulouse les 8, 9 et 10 octobre 2021, qui nous ont apporté énormément.

La Ligue Occitanie est en perpétuelle phase de construction et structuration, les membres du Comité Directeur se sont réunis 4 fois, le bureau 11 fois dont une fois à distance ; à rajouter trois Conseils des Présidents des Comités et 2 réunions de la Zone Sud-Est, à Maurin et Bouc-Bel-Air ; et bien entendu toutes les autres réunions-visios des Présidents des Commissions, des référents-licences et l'investissement sans faille de notre Président Jean-Jacques Dessaint, réunions visios ou déplacements au siège de la Fédération.

Notre Ligue représente la 2ème plus vaste Région de France Métropolitaine sur une superficie de 72 724 km<sup>2</sup> ; avec 289 clubs à ce jour répartis sur 10 Comités, 5 697 équipes engagées et 37 468 licenciés, le bilan 2021/2022 s'avère plus que positif par rapport aux prévisions ; l'effet « Pass'Sport » (sera reconduit la saison prochaine) y est sans doute pour quelque chose sans oublier toutes les autres aides accordées aux familles ; ce bon résultat encouragera, nous l'espérons, le retour d'une certaine dynamique au sein de clubs qui s'étaient mis plus au moins en « sommeil » ainsi que le renouveau de bénévoles si indispensables...

Pour terminer, nous soulignerons le retour en 2022/2023 en Ligue Féminine du Toulouse Métropole Basket qui retrouvera donc Tarbes Gespe Bigorre et Basket Lattes-Montpellier ; toutes nos félicitations également aux équipes des différentes catégories qui accèdent aux divisions supérieures.

Un clin d'œil aussi à l'Inter-Equipe TOAC Basket pour son titre de Championnat de France de National 3 Masculine, bravo.

Dans un autre registre, le Master Régional 3x3 qui a eu lieu à Auch les 7 et 8 mai, a relancé un projet stoppé durant la crise ; cette discipline cherche encore ses marques dans notre Région mais les marqueurs sont au beau fixe !

Nous remercions tous les bénévoles et élus de la Ligue, nos salariés et nos trois conseillers techniques sportifs, pour leur investissement sur cette saison très compliquée à gérer, avec une reconnaissance supplémentaire pour tout un travail administratif et comptable ô combien important !

Ne pas oublier aussi les clubs et Comités qui ont accepté d'organiser toutes les manifestations de la Ligue Occitanie sur cette fin de saison, oh combien longue malgré tout.

Abordons 2022/2023 en retenant les leçons du passé et en étant conscients de toute la fragilité de l'édifice qui constitue notre ossature ; nous avons traversé une crise sans précédent au niveau mondial, nous avons su rebondir dans notre sport et sur notre territoire, mais nous devons rester modestes en sachant que demain devra être constitué de toute notre volonté et notre écoute, tout en continuant à regarder devant et vers le haut.

Merci de votre écoute.

Bonnes vacances à tous !»

**Huguette CHAPPAT, Secrétaire Générale**  
et  
**David SANTOS-ROUSSEAU, Secrétaire Général Adjoint**

## **Résolution n° 2 : Rapport Moral et d'Activités :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

*« Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2021/2022. »*

**La résolution n°2 a été adoptée à l'unanimité.**

Jean-Jacques DESSAINT demande à l'assemblée s'ils ont des questions à poser aux vice-présidents en charge des Pôles Opérationnels ou aux présidents de commission régionale. L'ensemble des rapports d'activités ayant été diffusé en amont de l'AG.

Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **Fabien PERRIGAULT, C.T.S. en charge de la formation des cadres**, afin qu'il puisse présenter quelques diapositives autour de la réforme des diplômes fédéraux et que la création du Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball (DETB) en remplacement et complément du CQP.

## **Rapport Financier 2020/2021**

Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole et poursuit l'ordre du jour.

Il donne la parole à M. Patrice PY, Trésorier pour le rapport financier.

Patrice PY présente son rapport financier accompagné de quelques diapositives de présentation.

*« Mesdames, Messieurs, et Chers adhérents,*

*Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux statuts, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/04/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.*

*Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par les Statuts, à savoir :*

- *Le compte de résultat*
- *Le bilan*
- *Le budget prévisionnel et les dispositions financières associées que nous proposons à votre vote*

### **1/ ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**

*Le résultat net comptable se solde par un résultat bénéficiaire de 43 219 €.*

*Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :*

- *Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 2 669 K€ contre 1 558 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 71%. Cette forte hausse est la résultante de l'évolution positive du nombre de licenciés et des recettes afférentes mais aussi de toutes les prestations réalisées cette année, et qui n'avaient pas pu l'être la saison sportive dernière du fait de l'impact négatif du Covid-19. A noter par ailleurs que la Ligue a actionné tous les leviers possibles pour percevoir des aides de l'Etat comme le Fonds de Solidarité pour 103 K€.*
- *Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 2 735 K€ contre 1 471 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 86%. Cette forte hausse est en corrélation avec l'évolution positive des produits.*
- *Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 572 K€ et représentent 21% des charges. L'Etat a pris en charge l'activité partielle de nos salariés à hauteur de 11 K€. A noter là aussi l'accompagnement de l'Etat par l'exonération de charges URSSAF pour 30 K€.*
- *Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 61 K€ et représentent 2.2% des charges.*

### **2/ PRESENTATION DES COMPTES**

*Vous avez reçu par courriel, un fascicule dans lequel se trouve le bilan, le compte de résultat et l'annexe.*

*Les points remarquables que nous pouvons faire ressortir :*

- *La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu encore un impact important sur l'exercice. Les aides toujours importantes de l'Etat sans qui la situation financière de la Ligue aurait été négativement impactée.*
- *La forte reprise du nombre de licenciés avec un record atteint à 37 455. A noter que nous sommes la seule Ligue métropolitaine à avoir construit notre prévisionnel sur la base d'une reprise positive de 5%. Finalement, notre progression a même été encore meilleure + 27.4% de licenciés. Cela a eu évidemment un impact sur les chiffres présentés.*

- Le fond de reconquête créé la saison dernière pour 128 K€ a été consommé à hauteur de 103 K€ (80% de l'enveloppe utilisé). Les 25 K€ restant seront donc utilisés sur la saison à venir. Conformément à la décision du Bureau Régional du 20 mai 2022, il a été décidé d'alimenter ce fond régional de reconquête de 50 000 € supplémentaires, comptabilisé en provision pour charges et qui sera versé sur la prochaine saison à destination des Clubs et Comités en faveur d'actions spécifiques.
- A noter par ailleurs que nous avons souscrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 150 K€. Son amortissement sur 5 ans commencera sur l'exercice à venir. Il nous permettra de réaliser des investissements nécessaires, comme le remplacement d'un mini-bus et la réalisation de travaux dans les bâtiments de la Ligue.

### **3/ AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 43 219 € en report à nouveau.

A l'issue de l'opération, le compte de fonds propres de l'association s'établira ainsi :

- Fonds propres sans droit de reprise : 247 734 €
- Report à nouveau : 328 512 €
- Situation nette : 576 246 €

### **4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nous vous informons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent conformément aux dispositions en vigueur.

### **5/ CONCLUSION**

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées.»

Patrice PY fait un focus sur l'utilisation des fonds du Plan de Reconquête Régional sur la saison 2021/2022 et sur le rajout fait sur celui-ci pour deux nouvelles saisons.

Jean-Jacques DESSAINT donne la parole au Commissaire-Aux-Comptes, M. Stéphane PELAT, du cabinet Euraudit.

Stéphane PELAT fait lecture de ces rapports sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées.

Jean-Jacques DESSAINT demande à l'Assemblée s'ils ont des questions sur le rapport financier de l'exercice 2021/2022. Aucune question n'est posée.

#### **Résolution n° 3 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

*« Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2021/2022.*

*L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau. »*

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution au vote :

**La résolution n°3 a été adoptée à l'unanimité.**

#### **Résolution n° 4 : Approbation du rapport spécial du Commissaire-Aux-Comptes :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

*« Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies. »*

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution au vote :

**La résolution n°4 a été adoptée à l'unanimité.**

## Budget Prévisionnel et dispositions financières 2022/2023

Jean-Jacques DESSAINT demande à M. Patrice PY, Trésorier de continuer ses propos par le budget prévisionnel et les dispositions financières 2022/2023.

Patrice PY présente le budget prévisionnel et les dispositions financières 2022/2023.

Patrice PY précise comment à été réalisé le budget prévisionnel :

- Maintien des budgets de l'exercice 2021/2022 en très grande partie
- Intégration des nouveaux tarifs fédéraux (charges et produits)
- Sessions BPJEPS ES BB autonomes :
  - Augmentation forte des produits
  - Augmentation des prestations de service et du personnel
- Pas d'augmentation des parts régionales :
  - Les licences et des droits associées
  - Les frais de gestion administratif
  - Les pénalités financières
  - Les engagements
- Forfaits financiers régionaux :
  - Intégration de l'augmentation de l'IK des officiels : 0,36 à 0,38 €
  - Adaptation à la réalité par division : maintien 7 / diminution 11 / augmentation 2
  - Changement de méthode : montant fixe à parts égales au lieu de club recevant
- Intégration du Plan Officiels 2024 / Pacte des Officiels
  - Suppression des produits des formations des officiels : Arbitres Régionaux, OTM (CF, R et CTPN) et Observateurs
  - Rajout des coûts liés à l'examen Arbitre Régional (formations et évaluations)
  - Rajout du droit à la formation et du fonds de développement de l'arbitrage :  
Pour rappel : formation annuelle d'un arbitre régional 130 € / environ 140 arbitres régionaux (à 95% payés par les clubs) => réparti sur les 230 équipes Senior

Patrice PY demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Plusieurs personnes interviennent autour des dispositions financières appliquées en lien avec le nouveau Pacte des Officiels qui se met en place à compter de la saison 2022/2023. Les différents intervenants répondent aux sollicitations et aux questions des personnes présentes.

Après un temps d'échange, Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole pour le passage à la lecture de la résolution :

### **Résolution n° 5 : Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

*« Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2022/2023. »*

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution au vote :

Pour :	119 clubs représentant :	19 123 voix
Contre :	4 clubs représentant :	1 118 voix
Abstention :	23 clubs représentant :	5 025 voix

**La résolution n°5 a été adoptée à majorité.**



Jean-Jacques DESSAINT reprend la séance et donne la parole à Eric RODRIGUEZ pour l'AG Ad-Hoc pour l'élection des deux délégués des clubs pour l'Assemblée Générale de la FFBB.

Cette Assemblée ne concerne que les clubs dont l'équipe Senior évolue dans les divisions nationales.



## ASSEMBLEE GENERALE AD-HOC

Eric RODRIGUEZ président de la CRSOE fait lecture de son rapport sur la vérification des pouvoirs.

### Associations présentes (25) :

OCC0030012 - NIMES BASKET	OCC0034020 - CASTELNAU BASKET
OCC0031008 - TOAC BASKET	OCC0034021 - FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET
OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET	OCC0034034 - MONTPELLIER BASKET MOSSON
OCC0031022 - J. SP. CUGNALAISE	OCC0034058 - MAUGUIO BASKET
OCC0031039 - AS TOURNEFEUILLE	OCC0065005 - BASKET CLUB LOURDAIS
OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASKET	OCC0065007 - UA LALOUBERE
OCC0031073 - TOULOUSE BASKET CLUB	OCC0065010 - TARBES UNION BASKET 65
OCC0031076 - TOULOUSE METROPOLE BASKET	OCC0081013 - UNION SPORTIVE CARMAUX
OCC0032002 - AUCH BASKET CLUB	OCC1166560 - TOULOUGES BA
OCC0032014 - ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	OCC1248037 - RODEZ BASKET AVEYRON
OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET	OCC4682003 - CAHORSAUZET BASKET
OCC0032038 - BASKET ELUSA CLUB	OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB
OCC0034006 - BASKET LATTES MONTPELLIER	

### Association absente (1) :

OCC0065020 - TARBES GESPE BIGORRE

« En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de délégués des associations agréées dont l'équipe première opère en Championnat de France représentant la moitié au moins du nombre des voix dont disposent toutes ces associations.

Ce nombre est de : **6 728**

Le quorum exigible est de : **3 366**

Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de **6 582**.

Le quorum étant atteint, la Commission de vérification des pouvoirs déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale Ad-Hoc. »

Jean-Jacques DESSAINT demande aux 25 clubs présents de se retirer dans la salle de réception du gymnase pour effectuer le vote des délégués.



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **Madame Stéphanie PIOGER**, Vice-Présidente de la F.F.B.B. représentante du Président fédéral, Monsieur Jean-Pierre SIUTAT.



Madame Stéphanie PIOGER intervient auprès de l'Assemblée.



Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole et poursuit l'ordre du jour par la résolution n°6 – élections des délégués des clubs.

Il donne la parole à M. Eric RODRIGUEZ.

## Résultats des élections des délégués fédéraux ASSEMBLEE GENERALE AD-HOC

« Candidats : Messieurs Jean-Jacques DESSAINT et Christophe RODRIGUEZ

Poste à pourvoir : **2**

Premier tour de scrutin :

Inscrits :	6 728	voix	Présents :	6 582	voix
			Quorum au 1er tour :	3 366	voix
			Suffrages exprimés :	6 582	voix
			Bulletins blanc ou nuls :	0	voix

Ont obtenu :

•	Monsieur Jean-Jacques DESSAINT	6 582	voix	déclaré ELU
•	Monsieur Christophe RODRIGUEZ	6 582	voix	déclaré ELU

### Résolution n° 6 : Election des délégués des clubs :

Eric RODRIGUEZ lit le texte de la résolution :

« *L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 26 juin 2022 au 15 juillet 2023, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.*

*Messieurs Jean-Jacques DESSAINT et Christophe RODRIGUEZ*



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à Messieurs Frank CAMBUS et Jean-Claude CAUMONTAT pour l'Académie du Basket 2022.

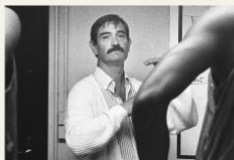
Monsieur Frank CAMBUS présente l'Académie du Basket à l'assemblée ainsi que la marraine de la promotion, Madame Flore PEROTTO (récipiendaire de la promotion 2021).

Monsieur Frank CAMBUS présente à l'Assemblée la promotion 2022 de l'Académie du Basket.

Avant chaque remise, un petit clip de présentation est diffusé pour présenter le parcours admirable du récipiendaire :

- 1<sup>er</sup> récipiendaire : Monsieur Georges ESTEVE *Président historique du Comité du Gers  
décédé, le prix sera remis à son épouse Martine ESTEVE*
- 2<sup>ème</sup> récipiendaire : Madame Gaëlle SKRELA *joueuse internationale (84 sélections)  
absente le prix lui sera remis ultérieurement*
- 3<sup>ème</sup> récipiendaire : Monsieur Daniel GENDRON *entraîneur, formateur, C.T.R.  
en sa présence*
- 4<sup>ème</sup> récipiendaire : Monsieur Emmanuel RAYNAUD *joueur professionnel  
en sa présence*
- 5<sup>ème</sup> récipiendaire : Monsieur Christian ORTEGA *joueur international français (2 sélections)  
en sa présence*





Daniel Gendron



Christian Ortega



Georges Estève



Emmanuel Raymond



Gaëlle Sivola

PROMOTION 2017  
Suzie BASTIE / André SOULAPE  
/ Zakaria JABES / Jean-Marie  
SANTUCCI / Alain JARDEL

PROMOTION 2018  
Agnès FAYE / Henri LAVERGNE /  
Marie-Françoise CHAMBERLÉ / Françoise  
JORDANE / VOIS 1997

PROMOTION 2019  
Florence ROUSSEL / Pierre GALLE  
/ Polina TROSOVA / Maurice  
DOULDIS / Christophe SOULE

PROMOTION 2020  
Olympe JULIAN / Fabien DUBOS /  
Cécile ZAGGI-SOULARD / Lucien  
LEGRAND / Nathalie ETIENNE

PROMOTION 2021  
Flore PEROTTO / Aïe SOUDANE  
Juliette MAILLOCHET / Jean  
LLENT / Thérèse MARRANG



Jean-Jacques DESSAINT poursuit l'ordre du jour en donnant la parole à **Monsieur Cyrille PERROCHIA, Responsable du Pôle Politiques Sportives à la D.R.A.J.E.S. Occitanie** (représentant le Directeur de la Région Académique, Monsieur Pascal ETIENNE).



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de région académique  
à la jeunesse, à l'engagement et  
aux sports (DRAJES)

Jean-Jacques DESSAINT termine l'ordre du jour par la dernière résolution.

#### **Résolution n° 7 : Pouvoirs :**

Jean-Jacques DESSAINT lit le texte de la résolution :

« *L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.* »

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution au vote :

**La résolution n°7 a été adoptée à l'unanimité.**

Jean-Jacques DESSAINT informe que les récompenses fédérales seront remises lors du repas organisé à la salle de réception du Stade Aimé GIRAL situé en face du gymnase. Il souhaite un bon appétit à tous les membres de l'Assemblée et de bonnes vacances.



L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée close.

Le Président de la Ligue Régionale,

**Jean-Jacques DESSAINT**

Le Secrétaire-Général Adjoint,

**David SANTOS-ROUSSEAU**